

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION DES ELÈVES DE L'ECOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DE BREST

## **1. Consommations**

Toute vente d'alcool est interdite aux personnes de moins de 18 ans.

La vente d'alcool est autorisée dans la limite horaire fixée par le BDE dans le respect des heures d'ouverture autorisées par les autorités compétentes.

Il est interdit de consommer tout alcool non vendu par la cafétéria à l'intérieur du bâtiment et sur les extérieurs du foyer.

Toute personne qui présente des signes d'ivresse manifeste, qui n'a pas un comportement respectueux envers les autres usagers ou qui ne respecte pas les règles de la vie en communauté se verra refuser la vente d'alcool et pourrait être invitée à quitter les lieux par le BDE.

## **2. Bâtiment**

Respect du matériel et de l'environnement : nous vous demandons de prendre soin du matériel et des installations mises à votre disposition dans les bâtiments. Tout dommage intentionnel pourra être facturé à l'auteur des faits. Nous vous rappelons également que la Maison des Associations (MDA) est un lieu de vie communautaire, il est donc important de veiller à la propreté des lieux communs.

Interdiction de fumer : il est interdit de fumer et de vapoter à l'intérieur des bâtiments. Des espaces fumeurs sont prévus à l'extérieur.

Utilisation des équipements : les équipements mis à votre disposition doivent être utilisés dans le respect des règles de sécurité et des autres usagers.

Respect d'autrui : tout comportement discriminatoire, violent ou intimidant envers les autres usagers ne sera pas toléré.

Il est formellement interdit de monter sur le toit des bâtiments ou de les escalader.

Toute infrastructure dans l'enceinte du foyer et appartenant au BDE nécessite l'accord de celui-ci pour utilisation.

### **3. Parking du foyer**

Le stationnement sur l'espace bitumé devant le foyer est strictement interdit. Si une circonstance vous oblige à vous stationner sur cette zone, une demande d'autorisation auprès du BDE ou de la Cafétéria est nécessaire.

En cas de besoin le BDE et la Cafétéria ont le droit de demander aux personnes stationnant devant le foyer de bien vouloir libérer cet espace.

### **4. Horaires d'accès**

Respect des horaires : Les heures d'ouverture et de fermeture du foyer doivent être respectées pour assurer la tranquillité de chacun.

Les horaires d'ouverture du lundi au vendredi en période scolaire sont : 7h30– 19h30.

En dehors de ces horaires, le foyer est considéré comme fermé sauf si un membre du BDE autorise les usagers à venir ou à rester, à l'exception des membres de la Cafeteria. Toute entrée dans le bâtiment, non autorisée par le BDE en dehors des périodes d'ouverture, est sanctionnable.

Les locaux d'association nécessitant un badge pour ouverture sont interdits à toutes personnes extérieures à l'association, sauf si celle-ci a été invitée par un membre de son Bureau.

## **5. Vols**

Toute personne commettant un vol, quel qu'il soit, dans l'enceinte du foyer pourra être sanctionnée par le BDE, et une plainte sera déposée au commissariat si nécessaire.

## **6. Prêt de jeux**

Il est possible d'emprunter des jeux de sociétés. Le jeu doit être rendu sous 3 semaines maximum et dans le même état que lors du prêt. Si ce n'est pas le cas, une sanction pourra être mise en place et un remboursement pourra être demandé.

## **7. Cotisations**

Le prix de la cotisation annuelle est de 34€.

Le prix de la cotisation Automne est de 25€.

Le prix de la cotisation Printemps est de 18€.